



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Conseillers élus :
13

Présents : 10

Date de
convocation :
10/12/2025

Compte-rendu
affiché
le 22/12/2025

Membres présents : KREMME Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoints
ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - RICHERT Edith –
SOULIER Evelyne - STAATH Jean-Baptiste –
VAUTRIN Nicolas - SCHAAL Pierre-Yves

Membre absent excusé : MORIN Frank (procuration à SCHAAL Pierre-Yves)
LAPP Kathy (procuration à SOULIER Evelyne)

Membre absent non excusé : VAUTRIN Thierry

Secrétaire de séance : SOULIER Evelyne

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Validation PV du dernier CM
- 3) Délibération nullité procédure d'appel d'offres rénovation Salle des fêtes/Stand de tir
- 4) Suite des projets Salle des fêtes/Stand de tir
- 5) Situation des parcelles rue des moutons et rue des églantines
- 6) Rappel procédure en cas de cession de bail rural/biens communaux
- 7) Projet de location de l'ex-dépôt de pain
- 8) Divers

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Evelyne SOULIER a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Délibération nullité procédure d'appel d'offres rénovation Salle des fêtes/Stand de tir

Les dossiers d'appel d'offres concernant la rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir ont été transmis au contrôle de légalité courant octobre 2025.

Synthèse de leur retour ci-dessous :

Les projets salle des fêtes et stand de tir doivent être considérés comme 2 projets séparés.

Marchés Maîtrise d'Œuvre

2 projets séparés, dont les actes d'engagement respectifs mentionnent des marchés inférieurs à 40 000€ HT dans les 2 cas.

-Maîtrise d'œuvre salle : marché de 39 811,50€ HT

-Maîtrise d'œuvre stand : marché de 17 755.54€ HT

De ce fait, l'architecte actuel Riegel Baur peut être conservé dans les 2 cas.

Pas de nécessité d'opérer de nouveaux appels d'offres pour les 2 marchés de maîtrise d'œuvre Salle des fêtes et Stand de Tir.

Marchés travaux

Nécessité de déclarer le marché de rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir sans suite pour irrégularité de la procédure (absence de mise en concurrence)

Travaux Salle des Fêtes

Le passage en sans publicité ni mise en concurrence n'est d'après le contrôle de légalité pas justifié, car le motif de propositions hors budget n'est pas un motif valable dans ce cas. Incompréhension entre la mairie et les services sur ce point.

Donc nécessité de réaliser un nouveau MAPA spécifique Salle des fêtes pour la partie travaux.

Travaux Stand de Tir

Nécessité de réaliser un nouveau MAPA spécifique Stand de Tir pour la partie travaux

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve la déclaration du marché de rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir sans suite pour irrégularité de la procédure (absence de mise en concurrence)

4. Suite des projets Salle des fêtes/Stand de tir

Le maire indique que compte tenu des éléments ci-dessus, des réflexions doivent être menées sur l'avenir des projets de rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir.

En effet, des choix devront être faits ; après plus de 5 ans de tractations et les difficultés ci-dessous :

- Changement de maire
- Inflation/Covid : difficultés financières pour boucler le budget
- Décès de l'architecte initial
- Et à présent procédure administrative sur les appels d'offres

Ces choix seront sous-tendus par le maintien ou non des 200.000 € de subventions au total accordés par la CEA (100.000 €) et la DETR (100.000 €) sur le projet salle des fêtes. Les demandes de prolongation/maintien de ces subventions ont été faites. Retours attendus début d'année prochaine.

En fonction :

- Si maintien des subventions : relance d'une phase d'appel d'offres pour marchés travaux par bâtiment
- Si non maintien des subventions, ou si retours aux appels d'offres hors budget : nécessité de revoir nos ambitions à la baisse et ajuster les projets. Différentes options ont été étudiées en séance.

Il est convenu d'aviser en fonction du maintien ou non des subventions lors du prochain conseil municipal début 2026.

5. Situation des parcelles rue des moutons et rue des églantines

Le maire fait état de discussions en cours concernant :

- Un rebornage à réaliser rue des Moutons avec demande d'indemnisation à la parcelle par les privés concernés
- De discussions sur la constructibilité d'une parcelle rue des Eglantines

Aucune délibération à prendre lors de ce conseil, décision de délibérer lors du premier conseil municipal de 2026 le cas échéant en fonction de l'avancée des discussions en cours avec les parties privées.

6. Rappel procédure en cas de cession de bail rural/biens communaux

Le maire indique que des demandes de cessions de baux ruraux concernant des parcelles communales sont parvenues à la mairie.

La procédure de cession est en cours de confirmations avec la chambre d'agriculture qui a été consultée sur le sujet.

Nécessité de clarifier cette procédure pour être conforme au code rural et aux règles historiquement en place dans la commune (adjudication potentielle, périmètre des répondants...).

7. Projet de location de l'ex-dépôt de pain

Le maire indique qu'un particulier a contacté la commune pour une proposition de location et de mise en place d'une activité de vente de tartes flambées dans le local "ex-dépôt de pain".

Il a été convenu en séance de demander un descriptif détaillé de l'activité projetée au demandeur, et de délibérer lors du prochain Conseil Municipal.

Séance close à 22h30

Le Maire



Raphaël MEHL



La Secrétaire de Séance



Evelyne SOULIER